

C'est dans un très bon climat de concertation que se sont déroulées au collège de Marciac les 26 et 28 novembre 2003 les différentes réunions de travail du grand débat sur l'école.

Quarante-cinq participants adultes environ, parents et enseignants pour la plupart et une dizaine d'élèves présents lors de chacune des réunions se sont penchés sur les sujets n°

Soucieux de contribuer activement aux évolutions du système éducatif, et de traduire leur attachement très fort au projet du collège de Marciac, les différents acteurs ont pris part à des échanges denses, d'une grande richesse et d'un excellent niveau de réflexion.

La synthèse suivante se veut le reflet le plus fidèle possible du contenu des travaux des trois groupes. Elle évoque à la fois des propositions validées par dix ans de fonctionnement du projet, et des pistes réflexion qui demandent encore à être explorées.

De l'avis unanime des participants, il apparaît évident que les établissements scolaires doivent bénéficier d'une réelle autonomie pour développer - en prenant appui sur les fortes spécificités de leur environnement social et culturel - d'authentiques projets permettant à l'élève de construire sa personnalité.

Il convient cependant de préciser que cette autonomie ne doit en aucune manière donner prétexte à un désengagement de l'état, mais se traduire par une plus grande souplesse donnée aux établissements dans le cadre de leurs projets spécifiques afin de renforcer leur efficacité dans l'accomplissement de leurs missions de service public.

Cette démarche qui fait la part belle à l'initiative ne peut s'inscrire que dans le cadre d'un service public d'éducation, véritable priorité nationale, où l'état est garant d'un traitement équitable tant en terme de ressources humaines que de moyens financiers.

Elle doit également permettre aux établissements désireux de développer des projets spécifiques, imaginatifs et innovants, de bénéficier des moyens nécessaires à la réalisation d'une telle ambition.

La mise en œuvre de cette démarche d'autonomie induit un nouveau mode de fonctionnement

Elle nécessite aussi une sorte de refonte de nos modes d'évaluation au sein du système éducatif qui permette d'adjoindre à une évaluation institutionnelle renovée, une autre analysant la pertinence du projet d'établissement par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative intégrant les parents et les élèves.

La mise en place d'un conseil scientifique et pédagogique pourrait constituer un élément moteur déterminant d'un projet d'établissement articulé en quatre étapes: conception, expérimentation, évaluation, validation.

Une véritable évaluation de la pertinence du projet éducatif au terme d'une phase d'expérimentation pourrait constituer le préalable à l'attribution définitive de moyens adaptés faisant l'objet d'une intégration dans la D.H.G. de chaque établissement.

Pour qu'un projet ambitieux puisse se développer dans le cadre de l'autonomie dont l'établissement dispose, il semble nécessaire que l'action de l'équipe éducative puisse

s'inscrire dans la durée afin de permettre par une réelle appropriation du projet, sa pérennisation ainsi qu'un fort degré de responsabilisation des acteurs.

Il semblerait par ailleurs judicieux qu'une réflexion sur le concept d'autonomie soit abordée dans le cadre de la formation initiale des professeurs.

Cette initiative permettrait aux futurs enseignants – à partir de modèles d'expérimentation considérés comme significatifs - de développer très tôt une approche critique des projets d'établissement et de mieux mesurer la marge d'autonomie dont ils disposent dans ce cadre.

L'actuel mode de fonctionnement des équipes de direction ne semble pas constituer un frein à la mise en œuvre de l'autonomie de l'établissement dans la mesure où il s'accompagne d'un réel jeu démocratique – l'équipe éducative jouant un rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'établissement .

Le « cumul » des rôles du chef d'établissement évoqué dans le dossier d'accompagnement est plutôt interprété ici comme une garantie de la cohérence du projet ainsi que de la cohésion de ses acteurs.

L'évaluation de l'équipe de direction est intimement liée à celle du projet.

C'est en exerçant son autonomie au quotidien sous l'égide du conseil pédagogique et scientifique que l'E.P.L.E. aura capacité à fonder un projet authentique, facteur d'émulation pour la communauté éducative.

- Il apparaît par ailleurs évident que le tissu associatif local a sa place au sein de ce dispositif dans la mesure où il apporte son aide au développement de l'enfant dans une démarche cohérente par rapport au projet de l'établissement. Il peut représenter une aide très appréciable et constituer un facteur déterminant de réussite du projet.

Il permet une ouverture sur le monde, appelée de leur vœux par les élèves, et leur donne les outils de lecture de la société dans laquelle ils sont inclus de façon directe au quotidien.

En effet, un projet n'a de légitimité que dans la mesure où il s'appuie sur une analyse de l'environnement dans lequel il s'inscrit. A ce titre l'identification des associations et des participants potentiels constitue une étape indispensable.

L'activité des associations peut constituer une source d'inspiration pour l'établissement et s'avérer un facteur d'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs du territoire.

Leur participation active permet de conjuguer divers types de ressources (humaines et matérielles) - ce maillage fédérant tous les acteurs.

Des entités nouvelles comme les Pays, les communautés de communes ont également toute leur place au sein de ce dispositif global qui permet à l'établissement de mieux exercer son autonomie. Elles devront également, en lien avec les collectivités de rattachement, constituer des supports fonctionnels dans l'avenir. (C.L.A.E., C.L.A.C., soutien aux associations. ..)

De même, des réseaux de professionnels de la santé ( psychologues, rééducateurs, orthophonistes ...) doivent pouvoir trouver place dans tous les contextes, et constituer un partenariat spécialisé d'aide aux difficultés spécifiques dans la gestion de la scolarité des enfants. Nos territoires ruraux en sont particulièrement dépourvus.

Les associations de parents peuvent être porteuses de projets d'accompagnement et prendre en compte les problèmes spécifiques des parents et des élèves dans l'optique de ce travail en réseau. Elles ont également un rôle de proximité à jouer, plus encore dans les contextes sociaux difficiles, en ce qui concerne :

- les soins de base : hygiène de vie, alimentation, rythme de sommeil, conditions de vie.
- l'accès à des activités de loisir
- la mise en œuvre des espaces de médiation ou/et de parole.

L'élève perçoit ainsi son environnement comme plus organisé et cohérent, et peut y effectuer des parcours de réussite à sa mesure.

Il va de soi que cette nouvelle identité des établissements induit un nouveau regard de l'utilisateur et exige une information, une réflexion, une mobilisation forte de l'ensemble des partenaires de la communauté éducative intégrant toutes les catégories de personnel qui concourent de façon déterminante à la réussite du projet.

Dans ce cadre, les parents ont un rôle important à jouer.

Rôle de proximité et de partenariat permettant une transparence totale garante d'une bonne lisibilité du fonctionnement d'ensemble de l'établissement et de son projet dans lequel chacun parvient à se situer.

Cette relation de confiance, fruit d'un travail constant d'explicitation, repose sur des temps d'échange et sur la mise en place de nouveaux espaces de dialogue.

Elle doit permettre à chacun d'avoir une bonne perception de tous les éléments constitutifs du projet d'établissement en participant aux différentes rencontres ( réunions de rentrée pour chaque niveau, à des horaires adaptés plutôt en soirée, réunions pédagogiques concernant le déroulement des cours, les modes d'évaluation, les aides possibles, les interlocuteurs à contacter, journées portes ouvertes, réunion parents/professeurs...)

La présence des parents à ces rencontres doit être facilitée par une officialisation pour toutes les administrations, sociétés et entreprises publiques ou privées des autorisations d'absence légales permettant d'y participer.

De même, les règlements intérieurs doivent légitimer l'intervention des parents d'élèves en précisant leur rôle ainsi que l'utilité de leur présence.

Les projets qui requièrent un fort niveau d'implication de l'ensemble des partenaires, permettent aux parents de jouer, de façon naturelle et efficace leur rôle dans l'établissement. Les échanges formels et informels qui en découlent et les regards croisés sur l'enfant et ses activités, qu'ils impliquent, contribuent à ce que vive au sein de l'école les valeurs de respect mutuel et de dialogue sans lesquelles aucune éducation ne peut prétendre être efficace.

La qualité relationnelle fondée sur la confiance facilite le fonctionnement et concourt à la réussite des élèves. Ce climat d'écoute est caractéristique des petites structures à taille humaine (200,300 élèves au maximum) où les enfants sont en relation avec de nombreux interlocuteurs d'âge et de fonctions diverses.

Ceux-ci représentent des relais relationnels effectifs :

- surveillants qui sont de ce point de vue là irremplaçables, par la proximité d'âge et de préoccupations, et constituent des modèles d'identification positifs
- assistants d'éducation à compétences spécifiques : musique, informatique, animation, langues...mais aussi personnels A.T.O.S., infirmières, assistantes sociales, C.P.E....)

Les élèves doivent pouvoir trouver au sein de l'établissement des parcours de réussite . Dans cette perspective, même si beaucoup de progrès ont été réalisés « depuis l'époque du cours magistral », des avancées significatives doivent encore intervenir pour améliorer durablement les relations professeurs -élèves et donc les relations au savoir.

Dans le cadre de la transmission des contenus disciplinaires, en collège tout au moins, il paraît adapté à l'âge des élèves et aux contenus des programmes de :

- concevoir les enseignements dans une optique globale où les connaissances sont rattachées à des faits vécus (pédagogie de projet)
- définir des objectifs communs qui rassemblent les enfants, créent ou renforcent le sentiment d'appartenance et lutte efficacement contre l' « ennui » décrit par les élèves, ou le phénomène de bande qui induit rapidement une dispersion et un rapport de force relationnellement négatif.. L'expérience des Ateliers d' Initiation à la Musique de Jazz est à ce titre édifiante et doit pouvoir constituer un exemple
- prévoir des moments, dans l'emploi du temps, d'analyse de pratique pour les élèves afin que tous puissent opérer un travail d'analyse et de recul propice à la prise de conscience et à l'évolution de ces pratiques.

Dans le cadre de la transmission des règles de vie :

- Chaque adulte doit souscrire aux mêmes règles afin de rendre le règlement vivant et de l'illustrer au quotidien.
- Les règles, nécessité de fonctionnement, doivent néanmoins rester un objet d'étude en soi. A ce titre la participation de tous à leur élaboration est une condition de facilitation et d'acceptation de ces règles
- Les règles auxquelles sont soumises les adultes doivent également être connues des élèves.
- L'heure de vie de classe, avancée primordiale dans la gestion du groupe doit pouvoir retrouver tout son sens par une inscription systématique à l'emploi du temps de chaque niveau (tout au moins en collège) et faire l'objet d'attributions spécifiques dans les DHG. Par ailleurs, une formation adaptée de l'ensemble des personnels devra être envisagée, cette activité dépassant le cadre des compétences disciplinaires maîtrisées par les enseignants.

Dans le cadre de la relation interpersonnelle :

- Les enseignants, documentalistes, CPE, membres de l'équipe de direction, doivent pouvoir prévoir des temps de dialogue individuel et institutionnalisés : le tutorat, qui constitue une aide individualisée et à ce titre un facteur de réussite.

A l'issue de ces deux demi-journées de travail, il apparaît clairement que le temps imparti est très insuffisant pour traiter de façon exhaustive et satisfaisante l'ensemble des points traités.

Toutefois, ce travail, avec toutes ses limites, a eu le grand mérite de permettre un échange nourri entre parents et enseignants .

Nous avons pu mesurer l'attachement très fort de tous à un service public d'éducation et percevoir une volonté unanime du maintien du domaine de l'éducation hors de toute considération marchande, afin de permettre à chacun d'y prendre une part active .

Conscients du risque d'isolement et de repli sur soi des individus dans une société en mutation constante, les participants ont également insisté sur le fait que l'éducation doit rester un monde qui rassemble et qui donne à tous :

- les outils d' une autonomie porteuse d'espérance et d'enthousiasme,
- la volonté d'avoir prise sur le monde par une contribution personnelle dans une société où chacun a sa place.